

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, via une société de projet à créer, la **CPES Chaseaux**, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du **16 septembre au 30 septembre 2025** inclus pour son projet de parc agrivoltaïque et de stockage **Chaseaux**, sur la commune de **Saint Mesmin**.

Une permanence publique aura lieu : le 16 septembre 2025 de 17h à 19h en mairie de Saint-Mesmin.

Le présent projet prendra place sur la commune de Saint-Mesmin et sera composé de **11 000 panneaux solaires** de maximum 7,5 MWc de puissance totale, ainsi que des **équipements annexes de stockage d'électricité par batterie** d'une puissance de 10 MW pour une capacité de 40 MWh.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation de **3 500** personnes, avec une intégration optimisée de la centrale solaire sur le réseau électrique grâce aux installations de stockage.

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet **<https://chaseaux.qenergy-projets.fr/concertation>** ou encore en mairie de **Saint-Mesmin**, où sera mis à disposition le dossier de concertation.

Le public pourra également adresser à **Q ENERGY France** ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : **qef-solaire@qenergy.eu**. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable projet PV Chaseaux – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention de **Nicolas Brun**

Q ENERGY France

35-37 rue Louis Guérin

69100 Villeurbanne.

Un registre sera également laissé à disposition, à la mairie de **Saint-Mesmin**, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 2 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié